



# Nendaz Panorama

N° 145 — juin 2026

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le mardi 16 juin 2026 à 19 h 45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le mardi 16 juin 2026 à 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

02

**Les convocations**  
aux assemblées

03

**La Bourgeoisie**  
Procès-verbal  
et comptes 2025

14

**La Municipalité**  
Procès-verbal  
et comptes 2025

33

**Les projets**  
École d'Aproz et  
Plaine des Écluses

36

**Les décisions**  
du Conseil communal

# Les convocations

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le **mardi 16 juin 2026 à 19h45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Nomination des scrutateurs
- 2 Approbation du protocole de la séance du 17 décembre 2025
- 3 Comptes 2025 de la Bourgeoisie
- 4 Rapport de l'organe de révision
- 5 Approbation des comptes 2025 de la Bourgeoisie
- 6 Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 17 décembre 2025, les comptes 2025 de la Bourgeoisie ainsi que le rapport de révision peuvent être consultés dans leur intégralité, les jours ouvrables, par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 14h à 17h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : [www.nendaz.org](http://www.nendaz.org). La version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le **mardi 16 juin 2026 à 20h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Nomination des scrutateurs
- 2 Approbation du protocole de la séance du 17 décembre 2025
- 3 Comptes 2025 de la Commune
- 4 Rapport de l'organe de révision
- 5 Approbation des comptes 2025 de la Commune
- 6 Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 17 décembre 2025, les comptes 2025 de la Commune, le rapport de révision peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens les jours ouvrables dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h ainsi que les mercredis de 14h à 17h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : [www.nendaz.org](http://www.nendaz.org). La version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

L'Administration communale  
et bourgeoisiale

# PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 décembre 2025

Il est 19 h 45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 48 bourgeoisies et bourgeois présents.

L'Assemblée bourgeoisiale a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du protocole de la séance du 10 juin 2025
3. Approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la société NV Remontées mécaniques SA concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit La Péroua
4. Présentation du plan financier 2026-2029 de la Bourgeoisie
5. Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie
6. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz par :
  - Madame et Monsieur Ghislaine et Bruno Amacker
  - Madame Gaëlle Perrier
  - Monsieur Matthieu Pernet
7. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée bourgeoisiale ouverte et légalement convoquée.

## POINT 1 — NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M<sup>mes</sup> les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

## POINT 2 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2025

Le protocole de la séance du 10 juin 2025 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 144 de décembre 2025. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents.

## POINT 3 — APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ ET LA SOCIÉTÉ NV REMONTÉES MÉCANIQUES SA CONCERNANT LA LOCATION D'UNE SURFACE BOURGEOISIALE AU LIEU-DIT LA PÉROUA

La convention soumise à l'Assemblée bourgeoisiale a été présentée dans le Nendaz Panorama du mois de décembre 2025 ainsi que sur le site internet de la Commune. La convention était également à disposition des Bourgeois le temps de la convocation au Secrétariat communal.

Le Président présente cette convention. Il rappelle que cet accord s'inscrit dans la stratégie de valorisation des biens bourgeoisiaux menée depuis plusieurs années.

La situation du terrain est la suivante :



En résumé, NV Remontées mécaniques SA exploite pour l'entreposage de matériel depuis plusieurs années la parcelle décrite ci-dessus. Pour régulariser cette situation, un contrat de location est proposé pour la surface de 1970 m<sup>2</sup>, au tarif de 5.50 francs par m<sup>2</sup> par an, soit 10 835 francs annuellement, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La durée prévue du contrat de bail est de 30 ans.

De plus, une indemnisation forfaitaire unique de 54 175 francs correspondant à cinq ans de location est également proposée tenant compte de l'usage actuel de cette parcelle et la durée importante du bail proposé. Le contrat de bail commercial figure en annexe N° 1 au présent protocole.

Il informe l'Assemblée que des discussions sont également en cours avec d'autres entreprises utilisant des terrains bourgeoisiaux. Il remercie la commission bourgeoisiale, présidée par le Conseiller Jean-Charles Bornet, pour le travail effectué dans ce domaine.

Le Président précise que cet accord est soumis à l'Assemblée bourgeoise en raison de l'article 17 let.g de la loi sur les communes du 5 février 2004 qui stipule, par analogie avec l'Assemblée primaire, que :

*L'Assemblée primaire délibère et décide :*

*g) des ventes, des échanges, des partages d'immeubles, de l'octroi de droits réels restreints, de la location de biens, de l'aliénation de capitaux, dont la valeur dépasse 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice.*

En effet, l'indemnité forfaitaire unique de 54 175 francs dépasse les 5% des recettes brutes du dernier exercice qui se monte à 41 377 francs.

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée. Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote des bour-

geoises et bourgeois l'approbation du contrat de bail entre la Bourgeoisie de Nendaz et la société NV Remontées mécaniques SA concernant la location d'une surface bourgeoise au lieu-dit La Péroua. Cette dernière est acceptée à l'unanimité des bourgeois présents.

#### POINT 4 — PRÉSENTATION

##### DU PLAN FINANCIER 2026 - 2029

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil bourgeois a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Bourgeoisie. Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.

#### PLAN FINANCIER

##### RÉSULTAT

Prévisions compte de résultats	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028	Plan financier 2029
Total des charges financières	744002	726750	816750	820000	830500	840500
Total des revenus financiers	827557	786600	1011450	953900	955850	959800
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>83555</b>	<b>59850</b>	<b>194700</b>	<b>133900</b>	<b>125350</b>	<b>119300</b>
Amortissements planifiés	25137	25000	23000	25000	25000	25000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>58418</b>	<b>34850</b>	<b>171700</b>	<b>108900</b>	<b>100350</b>	<b>94300</b>

##### Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	151591	20000	15000	100000	100000	100000
Total des recettes	110311	-	-	80000	80000	80000
<b>Investissements nets</b>	<b>41281</b>	<b>20000</b>	<b>15000</b>	<b>20000</b>	<b>20000</b>	<b>20000</b>

##### Financement des investissements

Report des investissements nets	41281	20000	15000	20000	20000	20000
Marge d'autofinancement	83555	59850	194700	133900	125350	119300
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>42275</b>	<b>39850</b>	<b>179700</b>	<b>113900</b>	<b>105350</b>	<b>99300</b>

##### Modification de la fortune / découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	58418	34850	171700	108900	100350	94300
<b>Excédent/Découvert du bilan</b>	<b>1445759</b>	<b>1480609</b>	<b>1652309</b>	<b>1761209</b>	<b>1861559</b>	<b>1955859</b>

##### Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-42275	-39850	-179700	-113900	-105350	-99300
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>794894</b>	<b>755044</b>	<b>575344</b>	<b>461444</b>	<b>356094</b>	<b>256794</b>

Le Président précise que ce plan est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'aval de l'assemblée.

L'Assemblée bourgeoisiale prend acte des résultats prévus au plan financier 2026-2029 de la Bourgeoisie.

#### POINT 5 — APPROBATION DU BUDGET 2025 DE LA BOURGEOISIE

Le budget 2026 de la Bourgeoisie a été imprimé et sa version résumée a été distribuée à tous les ménages de la Commune. Après un commentaire d'ordre général sur

l'élaboration du budget 2026 de la Bourgeoisie, le Président en fait une lecture sommaire.

Il rappelle que la marge d'autofinancement prévue en 2026 tient compte des nouveaux contrats de locations des biens bourgeoisiaux.

Le budget 2026 se solde par un excédent de financement de 179 700 francs. Il n'appelle aucune question. Soumis au vote, le budget 2026 de la Bourgeoisie est accepté à l'unanimité des bourgeois présents.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

#### COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges financières	– CHF	744 002.17	726 750.00	816 750.00
Revenus financiers	+ CHF	827 557.35	786 600.00	1 011 450.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF</b>	<b>83 555.18</b>	<b>59 850.00</b>	<b>194 700.00</b>

#### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83 555.18	59 850.00	194 700.00
Amortissements planifiés	– CHF	25 136.90	25 000.00	23 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF</b>	<b>58 418.28</b>	<b>34 850.00</b>	<b>171 700.00</b>

#### Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	151 591.20	20 000.00	15 000.00
Recettes	– CHF	110 310.70	-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF</b>	<b>41 280.50</b>	<b>20 000.00</b>	<b>15 000.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### Financement

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83 555.18	59 850.00	194 700.00
Investissements nets	– CHF	41 280.50	20 000.00	15 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>42 274.68</b>	<b>39 850.00</b>	<b>179 700.00</b>

## POINT 6 — DEMANDES D'AGRÉGATION

### GHISLAINE ET BRUNO AMACKER

Le Président présente la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz formulée le 7 mai 2025 par les époux Ghislaine et Bruno Amacker tous deux de nationalité suisse et domiciliés à la Route de Nendaz 681 à 1997 Sornard.

Le Président Frédéric Fragnière mentionne que les époux Amacker sont résidents nendards depuis de nombreuses années, très sportifs et participent activement à la vie locale.

Le Président rappelle que la demande formelle a été faite par écrit selon les conditions de l'article 16 du règlement bourgeoisial.

Il précise que cette demande a été préavisée favorablement par la commission «Bourgeoisie, forêts et agriculture» le 22 octobre 2025 ainsi que par le Conseil bourgeoisial en séance du 29 octobre 2025.

Au terme de la présentation, l'Assemblée bourgeoisiale décide, à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents, d'accorder le droit de cité requis à Madame Ghislaine Amacker ainsi qu'à son époux M. Bruno Amacker, tous deux domiciliés à la Route de Nendaz 681 à 1997 Sornard.

### GAËLLE PERRIER

Le Président présente la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz formulée le 15 octobre 2025 par Madame Gaëlle Perrier de nationalité suisse et domiciliée à la Route des Écluses 3 à 1997 Haute-Nendaz.

Le Président Frédéric Fragnière mentionne que Madame Perrier est née à Nendaz, qu'elle est une sportive accomplie et membre du Conseil communal depuis deux législatures.

Le Président rappelle que la demande formelle a été faite par écrit selon les conditions de l'article 16 du règlement bourgeoisial.

Il précise que cette demande a été préavisée favorablement par la commission «Bourgeoisie, forêts et agriculture» le 22 octobre 2025 ainsi que par le Conseil bourgeoisial en séance du 29 octobre 2025.

Au terme de la présentation, l'Assemblée bourgeoisiale décide, à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents, d'accorder le droit de cité requis à Madame Gaëlle Perrier domiciliée à la Route des Ecluses 3 à 1997 Haute-Nendaz.

### MATTHIEU PERNET

Le Président présente la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz formulée le 23 avril 2025 par Monsieur Matthieu Pernet de nationalité suisse et domicilié au Chemin di Bon Tsan 11 à 1996 Basse-Nendaz.

Le Président Frédéric Fragnière mentionne que Monsieur Pernet est secrétaire de l'Unipop Printse, chef du service administratif et des finances communales depuis 2019.

Le Président rappelle que la demande formelle a été faite par écrit selon les conditions de l'article 16 du règlement bourgeoisial.

Il précise que cette demande a été préavisée favorablement par la commission «Bourgeoisie, forêts et agriculture» le 22 octobre 2025 ainsi que par le Conseil bourgeoisial en séance du 29 octobre 2025.

Au terme de la présentation, l'Assemblée bourgeoisiale décide, à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents, d'accorder le droit de cité requis à Monsieur Matthieu Pernet domicilié au Chemin di Bon Tsan 11 à 1996 Basse-Nendaz.

## POINT 8 — DIVERS

Aucune question n'émane des bourgeois et bourgeoises présents dans l'Assemblée.

La parole n'est plus demandée; la séance est levée à 20h08.

### Bourgeoisie de Nendaz

Le Président	Le Secrétaire
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet

# Les comptes 2025 de la Bourgeoisie de Nendaz

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Bourgeoisie de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée bourgeoisiale, le 16 juin 2026, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz pour l'exercice 2025 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes Vétroz SA et entérinés par l'Exécutif bourgeoisial en séance ordinaire du 13 mai 2026.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2025. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : [www.nendaz.org](http://www.nendaz.org).

## APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

### COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges financières	- CHF	744 002.17	726 750.00	984 654.74
Revenus financiers	+ CHF	827 557.35	786 600.00	987 370.02
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF</b>	<b>83 555.18</b>	<b>59 850.00</b>	<b>2 715.28</b>

### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83 555.18	59 850.00	2 715.28
Amortissements planifiés	- CHF	25 136.90	25 000.00	24 176.50
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>= CHF</b>	-	-	<b>21 461.22</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF</b>	<b>58 418.28</b>	<b>34 850.00</b>	-

### COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	151 591.20	20 000.00	2 617.50
Recettes	- CHF	110 310.70	-	-1 675.75
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF</b>	<b>41 280.50</b>	<b>20 000.00</b>	<b>4 293.25</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-

### FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83 555.18	59 850.00	2 715.28
Investissements nets	- CHF	41 280.50	20 000.00	4 293.25
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF</b>	-	-	<b>1 577.97</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>42 274.68</b>	<b>39 850.00</b>	-

## RÉSUMÉ

Le compte de résultats présente un total de charges de 984 654.74 francs, un total de revenus de 987 370.02 francs et dégage une marge d'autofinancement de 2 715.28 francs. À la suite de l'enregistrement de 24 176.50 francs d'amortissements, il clôture avec un excédent de charges de 21 461.22 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, 516 920.35 francs ont été acquis en 2025, un chiffre supérieur à celui de l'année précédente. La vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA a augmenté pour l'année 2025. Les revenus de la vente de bois ont augmenté de 45.18% pour atteindre un montant de 272 336.25 francs (+84 760.50 francs par rapport au compte 2024), plus élevé que le montant projeté de 220 000 francs au budget 2025. La vente non prévue d'un terrain bourgeoisial a généré un revenu de 25 500 francs.

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts par une contribution forfaitaire de 65 000.– francs identique à celle de 2024 et fixée lors de l'établissement du budget 2025.

Les frais d'exploitation des forêts d'un montant de 925 078.25, en forte augmentation par rapport à 2024 (+222 619.73) sont en partie couverts par les subventions versées (63%).

Le compte d'investissement enregistre 2 617.50 francs de dépenses pour (-)1 675.75 francs de recettes négatives, ce qui correspond à 4 293.25 francs d'investissements nets. Dans le détail, cette dépense concerne un échange de terrain dans le cadre du projet de piste VTT à Tracouet. La recette négative de (-)1 675.75 provient d'une part de la différence de (-)11 675.75 entre la subvention projetée et la subvention effectivement reçue pour la route du Bourlâ et d'une autre part du remboursement de 10 000 francs du prêt Ecoforêt.

Les taux d'amortissement des routes et des bâtiments atteignant respectivement 7% et 8%, sont conformes aux dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24.02.2021.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes 2025 de la Bourgeoisie.

### Conseil Bourgeoisial de Nendaz

Le Président

Le Secrétaire

Frédéric Fragnière

Philippe Charbonnet

**COMPTE DE RÉSULTATS  
SELON LES NATURES**

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	3 167.65		7 000.00		793.85	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	726 524.52		701 750.00		968 929.29	
33 Amortissements du patrimoine administratif	25 136.90		25 000.00		24 176.50	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	14 310.00		18 000.00		14 931.60	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		187 575.75		222 500.00		276 336.25
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		126 463.72		84 100.00		129 113.42
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		513 517.88		480 000.00		581 920.35
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>769 139.07</b>	<b>827 557.35</b>	<b>751 750.00</b>	<b>786 600.00</b>	<b>1 008 831.24</b>	<b>987 370.02</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		<b>21 461.22</b>
<b>Excédent de revenus</b>	<b>58 418.28</b>		<b>34 850.00</b>		-	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS  
SELON LES NATURES**

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	151 591.20		20 000.00		2 617.50	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
Report au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		100 310.70		-		-11 675.75
64 Remboursement de prêts		10 000.00		-		10 000.00
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>151 591.20</b>	<b>110 310.70</b>	<b>20 000.00</b>	<b>-</b>	<b>2 617.50</b>	<b>-1 675.75</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>41 280.50</b>		<b>20 000.00</b>		<b>4 293.25</b>
<b>Excédent de recettes</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	

## APERÇU DU BILAN

	État 31.12.2024	État 31.12.2025
<b>1 Actif</b>	<b>2 240 652.90</b>	<b>2 169 548.80</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>434 952.25</b>	<b>383 731.40</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	200 522.25	267 231.40
101 Créances	61 930.00	16 500.00
102 Placements financiers à court terme	-	-
104 Actifs de régularisation	72 500.00	-
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	100 000.00	100 000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>1 805 700.65</b>	<b>1 785 817.40</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1 252 630.65	1 242 747.40
142 Immobilisations incorporelles	-	-
144 Prêts	553 070.00	543 070.00
145 Participation capital social	-	-
146 Subventions d'investissement	-	-
<b>2 Passif</b>	<b>2 240 652.90</b>	<b>2 169 548.80</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>794 893.58</b>	<b>745 250.70</b>
200 Engagements courants	-	-
201 Engagements financiers à court terme	354 924.53	321 599.25
204 Passifs de régularisation	21 045.90	4 728.30
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	-	-
208 Provisions à long terme	-	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	418 923.15	418 923.15
<b>Capital propre</b>	<b>1 445 759.32</b>	<b>1 424 298.10</b>
29 Capital propre	1 445 759.32	1 424 298.10

## APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

<b>2 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)</b>		Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets		202.4%	63.2%	189.3%
<b>Valeurs indicatives</b>	> 100% 80% - 100% 50% - 80%	haute conjoncture cas normal récession		
<b>3 PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (I3)</b>		Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants		-0.2%	-0.1%	-0.2%
<b>Valeurs indicatives</b>	0% - 4% 4% - 9% > 9%	bon suffisant mauvais		
<b>4 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (I4)</b>		Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants		42.9%	32.6%	37.3%
<b>Valeurs indicatives</b>	< 50% 50% - 100% 100% - 150% 150% - 200% > 200%	très bon bon moyen mauvais critique		
<b>5 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (I5)</b>		Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales		16.9%	0.3%	8.2%
<b>Valeurs indicatives</b>	< 10% 10% - 20% 20% - 30% > 30%	eff. d'inv. faible eff. d'inv. moyen eff. d'inv. élevé eff. d'inv. très élevé		
<b>6 PART DU SERVICE DE LA DETTE (I6)</b>		Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants		2.9%	2.3%	2.6%
<b>Valeurs indicatives</b>	< 5% 5% - 15% > 15%	charge faible charge acceptable charge forte		
<b>7 DETTE NETTE 1 PAR HABITANT (I7)</b>		Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Dettes nettes par habitant		127	129	128
<b>Valeurs indicatives</b>	< 0 Fr. 0 - 1000 Fr. 1001 - 2500 Fr. 2501 - 5000 Fr. > 5000 Fr.	patrimoine net endettement faible endettement moyen endettement important endettement très important		
<b>8 TAUX D'AUTOFINANCEMENT (I8)</b>		Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants		10.1%	0.3%	4.8%
<b>Valeurs indicatives</b>	> 20% 10% - 20% < 10%	bon moyen mauvais		

## RAPPORT DE RÉVISION



**FIDUCIAIRE**  
DES ALPES

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

**RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2025  
A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ**

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025, basés sur le plan comptable MCH2.

**Responsabilité du Conseil bourgeoisial**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité du réviseur**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- la dette nette de la Bourgeoisie a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 13 mai 2026.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de charges de CHF 21'461.22 et une fortune de CHF 1'424'298.10.

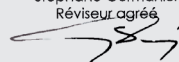
Vétroz, le 13 mai 2026 - FM/ta

Fiduciaire des Alpes Vétroz SA


Samuel Abbet  
Réviseur



Stéphane Germanier  
Réviseur agréé



Freddy Mettraux  
Réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Réviseur agréé au registre de l'ASR n°505536



Comptabilité - Révision - Fiscalité - Administration et domiciliation de sociétés - Expertise - Contentieux  
Fiduciaire des Alpes Vétroz SA - Route cantonale 18 - CH-1963 Vétroz - T 027 346 36 15 - vetroz@fidalpes.ch

# PV de l'Assemblée primaire du 17 décembre 2025

Il est 20 h 13 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre cette Assemblée primaire par les salutations. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents qui sont au nombre de 74 et souligne la belle participation à cette Assemblée.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée.

L'ordre du jour retient les points suivants :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du protocole de la séance du 10 juin 2025
3. Projet d'extension de l'école d'Aproz, demande d'un crédit d'engagement et de l'emprunt y relatif
4. Présentation du plan financier 2026-2029 de la Commune
5. Approbation des décisions fiscales 2026
6. Approbation du budget 2026 de la Commune
7. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

## POINT 1 — NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner M<sup>mes</sup> les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

## POINT 2 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2025

Le protocole de la séance du 10 juin 2025 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama N° 144 de décembre 2025. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

## POINT 3 — PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE D'APROZ, DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DE L'EMPRUNT Y RELATIF

Le Président présente le projet d'extension du centre scolaire d'Aproz, accompagné d'une demande de crédit d'engagement et d'emprunt y relatif.

Il est rappelé que le centre scolaire, inauguré en 2016 (mise en service en 2015) et financé à hauteur d'environ 11 millions de francs, était conçu pour répondre aux besoins de l'époque. Toutefois, la croissance démographique soutenue de la commune, et en particulier du village d'Aproz, a entraîné une augmentation significative du nombre d'élèves, notamment liée à l'arrivée de familles avec enfants.

Les élèves d'Aproz-Sion sont également scolarisés à Aproz, situation historiquement non facturée jusqu'en 2020. Depuis 2021, une contribution annuelle de 2 400 francs par élève est perçue, soit environ 84 000 francs par an.

Une nouvelle convention, en cours de validation avec la Ville de Sion, prévoit une participation financière renforcée de la Ville de Sion. Il est précisé que le Conseil communal confirme sa volonté de rester seul propriétaire et maître de ses infrastructures.

À ce jour, le centre scolaire compte environ 221 élèves, dont 35 élèves domiciliés sur le territoire de la Ville de Sion, soit environ 15% de l'effectif total. Cette évolution a conduit à une saturation progressive des infrastructures existantes, nécessitant notamment :

- la délocalisation de classes,
- la réouverture du centre scolaire de Fey,
- l'ouverture d'une nouvelle classe.

Le besoin d'extension est ainsi jugé avéré et urgent afin d'assurer un accueil adéquat des élèves. De ce fait, plusieurs scénarios ont été analysés :

- arrêt de l'accueil des élèves d'Aproz-Sion,
- délocalisation partielle des classes,
- partenariats public-privé,
- implantation sur d'autres parcelles.

Ces variantes n'ont pas permis de répondre de manière satisfaisante aux besoins, notamment en raison de contraintes de répartition des élèves et de sécurité.

De ce fait, le Conseil communal a retenu la solution suivante :

- extension du centre scolaire sur son site actuel,
- acquisition préalable de biens-fonds et bâtiments voisins (notamment une maison et une partie de parcelle), afin d'agrandir le périmètre constructible.

Le Président Fragnière précise que le projet nécessite une modification partielle du plan de zones, rendue possible suite à la décision antérieure de l'Assemblée primaire d'annuler l'homologation du plan de zone de 2015. Cette démarche permet aujourd'hui de :

- adapter l'affectation des terrains,
- rendre possible l'extension du centre scolaire.

La procédure de mise à l'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune remarque des services communaux. La procédure va donc se poursuivre et une modification de zone sera soumise à l'Assemblée primaire.

Frédéric Fragnière présente en détail le projet d'extension de l'école d'Aproz qui prévoit la création de neuf unités de classe et des locaux complémentaires (bibliothèque, salle de réunion).

Les besoins ont été validés par le Conseil d'État. Le calendrier prévisionnel prévoit un choix du projet en mars 2026 (concours sur invitation) et la réalisation des travaux sur la période 2026 à 2028. Il précise que la réalisation de ce projet est conditionnée à une participation équitable de la Ville de Sion aux coûts des infrastructures.

Sur le plan financier, le coût estimé du projet est de 6 millions de francs pour l'extension, auxquels s'ajoutent les coûts d'acquisition des terrains et bâtiments.

De ce fait, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée l'approbation d'un crédit d'engagement et d'emprunt couvrant l'ensemble du projet. Les subventions cantonales seront déduites du coût global.

Aucune question n'étant soulevée, le Président met au vote l'approbation du crédit d'engagement de 6 millions de francs pour le projet d'extension du centre scolaire d'Aproz, tel que présenté, ainsi que l'emprunt y relatif. Soumis au vote, le crédit d'engagement de 6 millions de francs ainsi que le recours à l'emprunt pour ce même montant sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance.

#### **POINT 4 — PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2026 - 2029**

Le Président informe l'Assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Commune.

Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.

**PLAN FINANCIER****RÉSULTAT**

	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028	Plan financier 2029
<b>Prévisions compte de résultats</b>						
Total des charges financières	45 448 735	45 406 800	48 713 900	48 800 000	48 955 000	49 070 000
Total des revenus financiers	57 630 181	54 491 400	59 308 300	59 760 000	59 950 000	60 180 000
Marge d'autofinancement	12 181 447	9 084 600	10 594 400	10 960 000	10 995 000	11 110 000
Amortissements planifiés	6 518 867	7 166 400	7 645 400	7 850 000	7 875 000	7 900 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	689 756	267 200	219 100	200 000	220 000	230 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	689 756	267 200	219 100	200 000	220 000	230 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	358 293	812 400	827 500	840 000	800 000	770 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	339 505	812 400	827 500	840 000	800 000	770 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	5 000 000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>331 117</b>	<b>2 463 400</b>	<b>3 557 400</b>	<b>3 750 000</b>	<b>3 700 000</b>	<b>3 750 000</b>

**Prévision du compte des investissements**

Total des dépenses	13 641 225	19 621 000	19 618 000	26 816 000	30 337 000	33 115 000
Total des recettes	2 487 359	5 154 000	4 343 000	5 721 500	3 854 500	4 159 500
<b>Investissements nets</b>	<b>11 153 867</b>	<b>14 467 000</b>	<b>15 275 000</b>	<b>21 094 500</b>	<b>26 482 500</b>	<b>28 955 500</b>

**Financement des investissements**

Report des investissements nets	11 153 867	14 467 000	15 275 000	21 094 500	26 482 500	28 955 500
Marge d'autofinancement	12 181 447	9 084 600	10 594 400	10 960 000	10 995 000	11 110 000
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>1 027 580</b>	<b>-5 382 400</b>	<b>-4 680 600</b>	<b>-10 134 500</b>	<b>-15 487 500</b>	<b>-17 845 500</b>

**Modification de la fortune / découvert**

Excédent revenus (+) charges (-)	331 117	2 463 400	3 557 400	3 750 000	3 700 000	3 750 000
<b>Excédent / Découvert du bilan</b>	<b>39 402 639</b>	<b>41 866 039</b>	<b>45 423 439</b>	<b>49 173 439</b>	<b>52 873 439</b>	<b>56 623 439</b>

**Modification des engagements**

Variation capitaux de tiers	-1 046 367	5 382 400	4 680 600	10 134 500	15 487 500	17 845 500
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>63 578 850</b>	<b>68 961 250</b>	<b>73 641 850</b>	<b>83 776 350</b>	<b>99 263 850</b>	<b>117 109 350</b>

Le Président précise que ce plan est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'aval de l'Assemblée.

L'Assemblée primaire prend acte des résultats prévus au plan financier 2026-2029 de la Commune.

**POINT 5 — APPROBATION  
DES DÉCISIONS FISCALES 2026**

Le Président présente les décisions fiscales pour l'exercice 2025. Il précise que seule l'indexation nécessite une déci-

sion de l'Assemblée primaire en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976. Les autres décisions sont de la compétence du Conseil communal.

1. Indexation des revenus imposables	156%
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF	1.3
3. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF	12.–
4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF	160.–

Le Président Frédéric Fragnière précise que seul le pourcentage de l'indexation des revenus est du ressort de l'Assemblée primaire. Soumise au vote, la décision fiscale liée à l'indexation pour l'exercice 2026 est acceptée à l'unanimité.

#### POINT 6 — APPROBATION DU BUDGET 2026 DE LA COMMUNE

Le budget 2026 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans sa version résumée. Durant la période de convocation de la présente séance il était consultable auprès du Secrétariat communal dans sa version détaillée. Il était également téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Le Président Frédéric Fragnière fait un commentaire d'ordre général sur les options prises afin de présenter un budget stable dans un contexte économique complexe et dans une période de hausse de transfert de charges entre le Canton et les Communes. Le budget présenté permet de poursuivre les objectifs de maintien d'une politique locale attractive, de poursuite des travaux d'amélioration de nos infrastructures et le maintien de services de proximité de qualité pour notre population.

Le Président procède à une lecture sommaire du budget 2026 de la Municipalité. Il commente le compte de

résultats qui enregistre au fonctionnement des charges financières de 48 713 900 francs et des revenus financiers de 59 308 300 francs. Avec une marge d'autofinancement de 10 594 400 francs, le budget 2026 de la Commune clôture, après enregistrement des amortissements planifiés de 7 645 400 francs, des attributions aux fonds et financements spéciaux de 219 100 francs ainsi que des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux de 827 500 francs, avec un excédent de revenus de 3 557 400 francs.

Il souligne la place importante des charges cantonales liées en particulier aux domaines du social et à celui de la formation. Le Président Frédéric Fragnière précise que le Conseil communal est attentif au maintien des aides non obligatoires pour les familles et les sociétés locales. Cette politique est possible uniquement en ayant comme objectif une marge d'autofinancement entre 9 et 10 millions francs.

Sur le plan des revenus, le Président rappelle que le budget 2026 tient compte de l'évolution de la taxe de séjour à 5 francs la nuitée et que conformément aux bases légales, le montant de cette taxe doit être imputé directement aux infrastructures sportives, culturelles et touristiques.

### APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

#### COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges financières	– CHF	45 448 734.90	45 406 800.00	48 713 900.00
Revenus financiers	+ CHF	57 630 181.45	54 491 400.00	59 308 300.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00

#### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	– CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00
Amortissements planifiés	– CHF	6 518 866.71	7 166 400.00	7 645 400.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	– CHF	689 755.51	267 200.00	219 100.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	358 292.58	812 400.00	827 500.00
Réévaluations des prêts du PA	– CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	– CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	– CHF	5 000 000.00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	331 116.91	2 463 400.00	3 557 400.00

**Compte des investissements**

		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Dépenses	+ CHF	13 641 225.36	19 621 000.00	19 618 000.00
Recettes	- CHF	2 487 358.86	5 154 000.00	4 343 000.00
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF</b>	<b>11 153 866.50</b>	<b>14 467 000.00</b>	<b>15 275 000.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-

**Financement**

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	10 594 400.00
Investissements nets	- CHF	11 153 866.50	14 467 000.00	15 275 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF</b>	-	<b>5 382 400.00</b>	<b>4 680 600.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>1 027 580.05</b>	-	-

Le compte d'investissement présente un investissement net de 15 275 000 francs, avec une marge d'autofinancement de 10 594 400 francs. Il en résulte une insuffisance de financement de 4 680 600 francs.

Cet état de fait est à mettre en relation avec la prise en compte de travaux non réguliers comme la construction d'un nouveau dépôt des travaux publics (4 millions de francs au net en 2026). Le Président précise la volonté du Conseil communal de maintenir un niveau important d'investissements dans l'ensemble des domaines pour éviter un effet de rattrapage dans les années à venir.

Le Président présente et commente les principaux investissements retenus au budget 2026 qui sont les suivants :

**Investissements**

Centre scolaire Biolette	1 530 000.00
Réseau pédestre	700 000.00
Routes	1 655 000.00
Dépôt travaux publics et service des eaux	4 000 000.00
Eau potable	1 000 000.00
Fenêtre F2	500 000.00
PGEE réseau	625 000.00
Réfection du terrain de football	500 000.00
Pistes VTT	420 000.00

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'Assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget communal. Soumis au vote, l'Assemblée primaire adopte, à l'unanimité, le budget 2026 de la Municipalité de Nendaz, tel que présenté.

**POINT 7 — DIVERS**

Le Président poursuit avec la communication de brèves informations sur les objets suivants :

**POSTE DE HAUTE-NENDAZ**

Il relève que le Conseil communal de Nendaz poursuit ses démarches dans ce dossier difficile. Il relève que deux entretiens purement formels ont eu lieu avec les responsables de la Poste. En effet, aucune écoute ni réponse n'a été apportée lors de ces échanges. Par la suite, un courrier officiel de confirmation de la fermeture de l'office de poste de Haute-Nendaz a été reçu par l'Exécutif. Le Président Frédéric Fragnière informe l'Assemblée que le Conseil communal a décidé de faire recours contre cette décision auprès de Postcom.

Le Président, malgré la difficulté de la situation, indique que les Autorités mettent tout en œuvre pour défendre les intérêts de notre Commune.

**SÉCURISATION DES TRAVERSÉES DE HAUTE-NENDAZ ET BASSE-NENDAZ**

Le Président Frédéric Fragnière rappelle que sur la base des analyses de trafic réalisées par le Canton sur la route cantonale, des travaux de sécurisation des traversées de Haute-Nendaz et de Basse-Nendaz ont été réalisés. Il s'agissait dans la pratique d'essentiellement réduire la vitesse de 50 à 30 km/h dans une partie des tronçons passant dans ces localités.

Il revient sur la nécessité de prendre de nouvelles habitudes et sur les retours positifs des riverains mais aussi des citoyens en particulier par rapport aux jeunes qui empruntent ces tronçons à pied pour se rendre à l'école.

**PAZ**

Le Président fait le point sur ce dossier stratégique. Il indique que le Conseil communal a reçu un retour formel positif du Canton sur le plan d'urbanisation (PU) déposé par la Commune de Nendaz en janvier de cette année. Il déclare que les travaux sont en cours pour finaliser un avant-projet de plan de zone courant 2026.

Frédéric Fragnière rappelle la nécessité de procéder à des remembrements de terrains dans certains villages afin de disposer de toutes les cartes en main pour maintenir en zone les terrains concernés. Il rend attentif les citoyennes et les citoyens qu'en cas de refus des propriétaires de procéder à un remembrement, le maintien en zone des terrains concernés sera fortement interrogé et une priorité sera mise aux zones remembrées.

Il précise en outre que plusieurs procédures sont en cours ou en préparation concernant : la modification partielle du plan de zone relatif à l'école d'Aproz, la modification partielle du plan de zone relatif à la liaison câblée Conthey-Haute-Nendaz ou encore le plan d'aménagement du domaine skiable dont une information publique aura lieu prochainement.

**LIAISON PLAINE-MONTAGNE  
CONTHEY-HAUTE-NENDAZ**

Le Président Frédéric Fragnière informe que le projet a été retenu parmi les cinq projets transmis par le Canton à la Confédération pour un éventuel cofinancement. La décision fédérale relative au financement est attendue à l'horizon 2027. En parallèle, le projet avance au niveau technique avec l'attribution du mandat de constructeur et la poursuite des études en matière d'impact territorial et de planification.

**DIXENCE-CLEUSON 2031**

Comme à chaque Assemblée, le Président Fragnière informe les citoyens sur l'avancée de ce sujet d'importance. Il relève la complexité du projet en relation avec l'évaluation des ouvrages, notamment en raison de l'imbrication entre les installations (Grande-Dixence, etc.) et la question de l'usine de Chandoline, actuellement non exploitée. Des divergences d'appréciation avec les concessionnaires sur la valeur des installations existent et les discussions se poursuivent.

De plus, Frédéric Fragnière indique que des mesures d'assainissement environnemental sont en cours de définition en lien avec les concessions hydrauliques en cours. Une procédure est engagée sous l'égide du Canton, avec participation des associations et partenaires concernés. Les mesures porteront notamment sur certains secteurs (Plaine de Tortin, Siviez), avec des impacts à concilier avec l'activité agricole et l'activité touristique. Des mises à l'enquête, par le Canton, sont attendues prochainement.

**AUTRES DIVERS**

La parole est ensuite laissée à l'Assemblée. Une citoyenne intervient sur la situation du centre de la station, notamment : l'avancement du projet d'aménagement et certaines problématiques d'ordre et de sécurité.

Le Président répond en indiquant que le projet de réaménagement du centre de la station est en cours depuis de nombreuses années et reste bloqué par des difficultés foncières et contractuelles. Le Conseil poursuit les négociations avec les propriétaires concernés, en veillant à une utilisation responsable des deniers publics (refus de conditions jugées disproportionnées). Le projet n'est pas abandonné, mais son avancement dépend de l'issue des discussions en cours.

Par ailleurs, des préoccupations en matière de sécurité (notamment liées à la consommation de stupéfiants) ont été identifiées. Une collaboration renforcée est en place avec la police cantonale.

Frédéric Fragnière souligne que les investissements sont réalisés selon les besoins prioritaires de la population. Le Conseil communal vise à un équilibre global entre les différents secteurs de la Commune en gardant à l'esprit que tout projet doit présenter un bénéfice simultané pour la population et le tourisme.

La parole n'est plus demandée. Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation et souhaite de belles fêtes de fin d'année ; il invite les citoyennes et les citoyens à partager un vin chaud et lève la séance à 21 h 05.

**Commune de Nendaz**

Le Président	Le Secrétaire
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet

# Les comptes 2025 de la Municipalité de Nendaz

Conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil communal de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire, le 16 juin 2026, les comptes de l'Administration communale pour l'exercice 2025 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes Vétroz SA et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 13 mai 2026.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2025. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : [www.nendaz.org](http://www.nendaz.org).

## APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

### COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges financières	- CHF	45 448 734.90	45 406 800.00	47 615 173.90
Revenus financiers	+ CHF	57 630 181.45	54 491 400.00	57 055 502.97
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= CHF</b>	<b>12 181 446.55</b>	<b>9 084 600.00</b>	<b>9 440 329.07</b>

### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	9 440 329.07
Amortissements planifiés	- CHF	6 518 866.71	7 166 400.00	6 869 755.14
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	689 755.51	267 200.00	224 706.90
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	358 292.58	812 400.00	486 746.72
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	5 000 000.00	-	2 100 000.00
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>= CHF</b>	<b>331 116.91</b>	<b>2 463 400.00</b>	<b>732 613.75</b>

### COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ CHF	13 641 225.36	19 621 000.00	16 956 050.60
Recettes	- CHF	2 487 358.86	5 154 000.00	2 709 237.25
<b>Investissements nets</b>	<b>= CHF</b>	<b>11 153 866.50</b>	<b>14 467 000.00</b>	<b>14 246 813.35</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	<b>= CHF</b>	-	-	-

### FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	12 181 446.55	9 084 600.00	9 440 329.07
Investissements nets	- CHF	11 153 866.50	14 467 000.00	14 246 813.35
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>= CHF</b>	-	<b>5 382 400.00</b>	<b>4 806 484.28</b>
<b>Excédent de financement</b>	<b>= CHF</b>	<b>1 027 580.05</b>	-	-

## RÉSUMÉ

### 1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

**Économie valaisanne (sources: Chambre valaisanne de commerce et d'industrie – Banque Cantonale du Valais / BAK Economics)** En 2025, l'économie valaisanne a poursuivi sa croissance, mais à un rythme plus modéré qu'en 2024. Le PIB réel du Valais a progressé de 0.8%, une évolution inférieure à celle de la Suisse après correction des grands événements sportifs (Suisse: +1.4%) et légèrement en dessous de celle des autres cantons de montagne (+1%). Cette évolution s'inscrit dans un contexte conjoncturel marqué par un ralentissement de la demande internationale et une normalisation de l'activité économique.

Pour 2026, les prévisions établies par BAK Economics, en partenariat avec la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie, tablent sur une accélération modérée de la croissance. Le PIB valaisan devrait augmenter de 1.3%, soit une performance attendue supérieure à la moyenne suisse corrigée des grands événements sportifs (Suisse: +0.9%) et à celle des autres cantons de montagne (+0.6%). Cette croissance devrait être principalement portée par l'industrie chimique et pharmaceutique ainsi que par le secteur de la construction. Dans ce dernier, la suppression de la valeur locative entraîne des effets d'anticipation sur les investissements dans la rénovation, tandis que d'autres secteurs, comme l'industrie, demeurent confrontés à des conditions de marché plus difficiles dues aux incertitudes politiques internationales.

### 2 LES COMPTES 2025 DE LA COMMUNE

Les comptes 2025 de la Commune bouclent sur une situation positive avec une marge d'autofinancement de 9 440 329.07 francs qui est supérieure au budget qui la chiffrait à 9 084 600 francs. La marge d'autofinancement 2025 a permis de couvrir les deux tiers des investissements nets de 14 246 813.35 francs.

L'exercice 2025 se conclut sur un excédent de revenus de 732 613.75 francs qui fait passer la fortune nette de 39 402 638.56 francs à 40 135 252.31 francs à fin 2025. À noter que les comptes 2025 enregistrent également l'attribution d'un montant de 2.1 millions de francs à la réserve de politique budgétaire. Cette dernière s'élève à fin 2025 à 18 millions de francs.

#### Compte de résultats

Les charges globales, hors amortissements et attributions/prélèvements aux financements spéciaux, se montent à

47.6 millions et sont supérieures de 2.2 millions de francs aux comptes 2024, ainsi que par rapport au budget 2025.

Quant aux revenus totaux de 57 055 502.97 francs, supérieurs de 2 564 102.97 francs aux prévisions budgétaires, ils s'inscrivent en baisse de 0.5 million par rapport aux comptes 2024.

Dans le détail, en comparaison avec les comptes 2024, on peut observer ce qui suit :

- Une augmentation des charges de biens et services de 414 227.36 francs en relation avec les besoins relatifs à l'augmentation constante de la population, des coûts d'entretien de nos bâtiments les plus anciens ainsi qu'aux charges des intempéries 2025 ;
- Un accroissement des charges de transfert de 1 007 628.60 francs en lien avec l'augmentation des coûts liées aux charges cantonales tels que la participation aux charges salariales des enseignants et l'augmentation de l'aide sociale ;
- Une augmentation des charges de personnel de 814 737.01 francs. L'augmentation est consécutive au développement important des structures d'accueil de la petite enfance, à la spécialisation toujours plus importante des activités communales et à l'attribution des parts d'expériences et de l'indexation des salaires ;
- L'augmentation mesurée des revenus fiscaux de 591 522.77 francs est la conséquence du trend actuel de développement positif de l'économie valaisanne tout en tenant compte des décisions fiscales cantonales.

Dans le détail, en comparaison avec le budget 2025, on peut observer ce qui suit :

- Sur le plan global, la variation des charges entre le budget 2025 et les comptes 2025 est de 7.51% alors que pour les revenus elle est de 4.04%. La variation des charges est liée essentiellement à l'attribution de 2.1 millions de francs à la réserve budgétaire (47% de la variation des charges entre le budget et les comptes 2025). Le solde est essentiellement relatif à l'augmentation des charges de transferts (charges liées des communes envers le Canton). De ce fait, les comptes 2025 font ressortir la bonne tenue des finances communales.
- La bonne santé de l'économie ainsi que l'évolution positive du marché de l'immobilier qui s'est poursuivie en 2025 expliquent la différence de 4.04% des revenus.

#### Compte d'investissement

Les investissements nets atteignent 14 246 813.35 francs, soit environ 0.2 million de francs en moins que le montant prévu au budget et sont autofinancés à hauteur de 66.2%. De ce fait, le total des investissements est conforme au budget 2025. Il est toutefois important de noter que les

intempéries de 2025 ont conduit à une révision des priorités avec un montant de 1.2 millions consacrés à la réparation des dégâts.

En comparaison avec les comptes 2024, le montant d'investissements nets est supérieur de 3.1 millions de francs. L'année 2025 a été marquée par des investissements nets dans les rubriques suivantes :

Administration générale	Fr. 1 415 464.30
Ordre et sécurité publics, défense	Fr. 125 475.75
Enseignement et de la formation	Fr. 819 185.91
Culture, sport et loisirs, églises	Fr. 187 878.40
Prévoyance sociale	Fr. 35 771.30
Routes	Fr. 5 328 617.05
Eau potable	Fr. 2 971 421.99
Eau usée	Fr. 1 456 661.28
Gestion des déchets	Fr. 182 558.71
Aménagement et protection de l'environnement	Fr. 1 465 462.39
Économie et tourisme	Fr. 258 316.27

### Évolution indicateurs

	Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
1. Taux d'endettement net (I1)	-17.12% bon	-4.92% bon	-10.97% bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	109.21% haute conjoncture	66.26% récession	85.12% cas normal
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.51% bon	0.52% bon	0.52% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	83.61% bon	82.40% bon	83.01% bon
5. Proportion des investissements (I5)	23.57% eff. d'inv. élevé	26.76% eff. d'inv. élevé	25.23% eff. d'inv. élevé
6. Part du service de la dette (I6)	11.99% charge acceptable	12.71% charge acceptable	12.35% charge acceptable
7. Dette nette 1 par habitant (I7)	-942 patrimoine net	-270 patrimoine net	-603 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	21.44% bon	16.75% moyen	19.10% moyen

### Conclusion

L'ordonnance sur la gestion financière des communes prévoit 8 indicateurs financiers partagés par toutes les communes valaisannes. L'évolution de ces derniers pour la Commune de Nendaz est indiquée dans le tableau ci-dessus.

Dans le détail, il est important de relever l'évolution de l'indicateur 7 portant sur la dette nette par habitant. En 2025, la fortune nette par habitant a diminué de 672 francs et s'inscrit au 31 décembre 2025 à 270 francs par habitant.

La planification financière 2026-2029 prévoit la réalisation, sous réserve des procédures liées au plan d'aménagement des zones et aux autorisations de construire, d'importants investissements pour lesquels l'état des finances

communales permettra, dans le respect strict des charges et sans élément contraire, de faire face de la meilleure des manières.

En se fondant sur les explications du présent fascicule et du dossier complet à consulter sur le site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal remercie l'ensemble des services communaux, les commissions exécutives, leurs présidentes et présidents pour la rigueur apportée dans la gestion financière de la Commune et vous propose d'approuver les comptes 2025 de la Commune.

### Commune de Nendaz

Le Président

Frédéric Fragnière

Le Secrétaire

Philippe Charbonnet

**COMPTE DE RÉSULTATS  
SELON LES TÂCHES**

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	6 526 127.78	1 423 733.30	5 891 900.00	1 188 400.00	6 577 914.72	1 424 541.08
1 Ordre et sécurité publics, défense	3 818 145.53	1 027 951.56	3 711 800.00	885 900.00	3 632 486.82	902 852.47
2 Formation	7 108 656.83	527 894.44	7 137 200.00	737 700.00	7 585 877.27	509 573.29
3 Culture, sports et loisirs, église	2 505 568.12	364 252.37	2 517 400.00	610 200.00	2 496 884.84	352 285.94
4 Santé	2 187 047.83	111 343.38	2 310 300.00	119 200.00	2 358 356.04	136 266.20
5 Prévoyance sociale	6 531 228.77	2 556 196.84	6 284 400.00	2 132 600.00	6 843 770.00	2 701 347.11
6 Trafic et télécommunications	8 360 295.93	645 557.04	9 006 100.00	625 000.00	9 388 979.16	574 161.23
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	8 223 353.62	7 411 517.56	8 419 800.00	7 861 600.00	8 575 225.54	7 726 597.89
8 Économie publique	5 441 720.28	4 269 652.75	6 216 700.00	3 855 300.00	5 336 850.49	3 997 209.05
9 Finances et impôts	6 955 212.43	39 650 374.79	1 344 800.00	37 287 900.00	4 013 291.06	39 217 415.43
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>57 657 357.12</b>	<b>57 988 474.03</b>	<b>52 840 400.00</b>	<b>55 303 800.00</b>	<b>56 809 635.94</b>	<b>57 542 249.69</b>

<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>331 116.91</b>		<b>2 463 400.00</b>		<b>732 613.75</b>	

**COMPTE DE RÉSULTATS  
SELON LES NATURES**

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	14 020 203.78		13 794 100.00		14 834 940.79	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14 194 738.70		13 928 700.00		14 611 966.06	
33 Amortissements du patrimoine administratif	6 518 866.71		7 166 400.00		6 869 755.14	
34 Charges financières	819 557.25		678 000.00		729 182.20	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	689 755.51		267 200.00		224 706.90	
36 Charges de transferts	15 254 992.44		15 851 900.00		16 262 621.04	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	5 000 000.00		-		2 100 000.00	
39 Imputations internes	1 159 242.73		1 154 100.00		1 176 463.81	
40 Revenus fiscaux		39 590 135.90		37 787 000.00		40 181 658.67
41 Patentes et concessions		1 570 467.10		1 391 000.00		1 244 543.00
42 Taxes		9 035 512.18		8 798 300.00		9 139 308.16
43 Revenus divers		657 334.22		672 500.00		542 045.26
44 Revenus financiers		2 262 153.64		1 461 300.00		1 490 901.55
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		358 292.58		812 400.00		486 746.72
46 Revenus de transferts		3 355 335.68		3 227 200.00		3 280 582.52
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		1 159 242.73		1 154 100.00		1 176 463.81
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>57 657 357.12</b>	<b>57 988 474.03</b>	<b>52 840 400.00</b>	<b>55 303 800.00</b>	<b>56 809 635.94</b>	<b>57 542 249.69</b>

<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>331 116.91</b>		<b>2 463 400.00</b>		<b>732 613.75</b>	

**VARIATION DES CHARGES ET REVENUS  
DE FONCTIONNEMENT DURANT L'EXERCICE 2025  
EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2025**

<b>Charges</b>	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Écart
0 Administration générale	6 526 127.78	5 891 900.00	6 577 914.72	686 014.72
1 Ordre et sécurité publics, défense	3 818 145.53	3 711 800.00	3 632 486.82	(79 313.18)
2 Formation	7 108 656.83	7 137 200.00	7 585 877.27	448 677.27
3 Culture, sports et loisirs, église	2 505 568.12	2 517 400.00	2 496 884.84	(20 515.16)
4 Santé	2 187 047.83	2 310 300.00	2 358 356.04	48 056.04
5 Prévoyance sociale	6 531 228.77	6 284 400.00	6 843 770.00	559 370.00
6 Trafic et télécommunications	8 360 295.93	9 006 100.00	9 388 979.16	382 879.16
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	8 223 353.62	8 419 800.00	8 575 225.54	155 425.54
8 Économie publique	5 441 720.28	6 216 700.00	5 336 850.49	(879 849.51)
9 Finances et impôts	6 955 212.43	1 344 800.00	4 013 291.06	2 668 491.06
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>57 657 357.12</b>	<b>52 840 400.00</b>	<b>56 809 635.94</b>	<b>3 969 235.94</b>

<b>Revenus</b>	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Écart
0 Administration générale	1 423 733.30	1 188 400.00	1 424 541.08	236 141.08
1 Ordre et sécurité publics, défense	1 027 951.56	885 900.00	902 852.47	16 952.47
2 Formation	527 894.44	737 700.00	509 573.29	(228 126.71)
3 Culture, sports et loisirs, église	364 252.37	610 200.00	352 285.94	(257 914.06)
4 Santé	111 343.38	119 200.00	136 266.20	17 066.20
5 Prévoyance sociale	2 556 196.84	2 132 600.00	2 701 347.11	568 747.11
6 Trafic et télécommunications	645 557.04	625 000.00	574 161.23	(50 838.77)
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7 411 517.56	7 861 600.00	7 726 597.89	(135 002.11)
8 Économie publique	4 269 652.75	3 855 300.00	3 997 209.05	141 909.05
9 Finances et impôts	39 650 374.79	37 287 900.00	39 217 415.43	1 929 515.43
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>57 988 474.03</b>	<b>55 303 800.00</b>	<b>57 542 249.69</b>	<b>2 238 449.69</b>

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS  
SELON LES TÂCHES**

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	833 182.45	17 000.00	1 090 000.00	873 000.00	1 596 948.25	181 483.95
1 Ordre et sécurité publics, défense	332 411.30	47 566.70	345 000.00	99 000.00	212 331.91	86 856.16
2 Formation	955 225.12	132 000.00	697 000.00	162 000.00	819 185.91	-
3 Culture, sports et loisirs, église	184 659.15	122 571.72	380 000.00	225 000.00	320 111.30	132 232.90
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	70 850.73	-	63 000.00	-	35 771.30	-
6 Trafic et télécommunications	4 043 599.45	39 680.07	7 857 000.00	200 000.00	5 489 848.40	161 231.35
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5 849 988.54	1 306 173.61	7 639 000.00	2 752 000.00	7 759 742.51	1 683 638.14
8 Économie publique	1 371 308.62	822 366.76	1 550 000.00	843 000.00	722 111.02	463 794.75
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>13 641 225.36</b>	<b>2 487 358.86</b>	<b>19 621 000.00</b>	<b>5 154 000.00</b>	<b>16 956 050.60</b>	<b>2 709 237.25</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>11 153 866.50</b>		<b>14 467 000.00</b>		<b>14 246 813.35</b>
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		-	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS  
SELON LES NATURES**

	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	13 103 153.31		18 343 000.00		16 211 595.86	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	411 226.07		835 000.00		402 728.99	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	126 845.98		443 000.00		341 725.75	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
Report au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		500 000.00		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		2 487 358.86		4 654 000.00		2 709 237.25
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>13 641 225.36</b>	<b>2 487 358.86</b>	<b>19 621 000.00</b>	<b>5 154 000.00</b>	<b>16 956 050.60</b>	<b>2 709 237.25</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>11 153 866.50</b>		<b>14 467 000.00</b>		<b>14 246 813.35</b>
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		-	

**VARIATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES  
D'INVESTISSEMENT DURANT L'EXERCICE 2025  
EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2025**

Dépenses	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Écart
0 Administration générale	833 182.45	1 090 000.00	1 596 948.25	506 948.25
1 Ordre et sécurité publics, défense	332 411.30	345 000.00	212 331.91	(132 668.09)
2 Formation	955 225.12	697 000.00	819 185.91	122 185.91
3 Culture, sports et loisirs, église	184 659.15	380 000.00	320 111.30	(59 888.70)
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	70 850.73	63 000.00	35 771.30	(27 228.70)
6 Trafic et télécommunications	4 043 599.45	7 857 000.00	5 489 848.40	(2 367 151.60)
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	5 849 988.54	7 639 000.00	7 759 742.51	120 742.51
8 Économie publique	1 371 308.62	1 550 000.00	722 111.02	(827 888.98)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>13 641 225.36</b>	<b>19 621 000.00</b>	<b>16 956 050.60</b>	<b>-2 664 949.40</b>

Recettes	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025	Écart
0 Administration générale	17 000.00	873 000.00	181 483.95	(691 516.05)
1 Ordre et sécurité publics, défense	47 566.70	99 000.00	86 856.16	(12 143.84)
2 Formation	132 000.00	162 000.00	-	(162 000.00)
3 Culture, sports et loisirs, église	122 571.72	225 000.00	132 232.90	(92 767.10)
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	39 680.07	200 000.00	161 231.35	(38 768.65)
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 306 173.61	2 752 000.00	1 683 638.14	(1 068 361.86)
8 Économie publique	822 366.76	843 000.00	463 794.75	(379 205.25)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
<b>Total des recettes d'investissements</b>	<b>2 487 358.86</b>	<b>5 154 000.00</b>	<b>2 709 237.25</b>	<b>-2 444 762.75</b>

## INVESTISSEMENTS 2025

0	Administration générale	Dépenses	Recettes
0220.5200.00	Informatique	205 619.24	
0290.5000.00	Achats de terrains	918 358.00	
0290.5040.00	Bâtiment administratif communal	378 728.66	
0290.5040.09	Bâtiment Raiffeisen Basse-Nendaz	94 242.35	
0290.6310.00	Subventions cantonales rénov. bâtiments		164 000.00
0290.6370.00	Contributions de tiers		17 483.95
<b>0</b>	<b>Total administration générale</b>	<b>1 596 948.25</b>	<b>181 483.95</b>
<b>1</b>	<b>Ordre et sécurité publics, défense</b>		
1400.5290.00	Mensuration cadastrales lots 4-6-7-8-9-11	36 387.55	
1400.5290.02	Création et introduction des PPE + RP	13 674.15	
1510.5040.00	Local du feu	43 245.15	
1510.5060.00	Véhicules du feu	177 110.36	
1510.6310.00	Subventions pour les véhicules du feu		68 651.71
1510.6320.01	Participation communes partenaires		18 204.45
1620.5040.00	Rénovation abris PC	-58 085.30	
<b>1</b>	<b>Total ordre et sécurité publics, défense</b>	<b>212 331.91</b>	<b>86 856.16</b>
<b>2</b>	<b>Formation</b>		
2170.5040.00	Centre scolaire d'Aproz	67 739.10	
2170.5040.02	Centre scolaire de la Biolette	614 130.50	
2170.5040.03	Centre scolaire de Haute-Nendaz salle polyvalente	947.90	
2170.5040.04	Centre scolaire de Haute-Nendaz	38 296.85	
2170.5040.05	Centre scolaire de Baar	8 055.70	
2170.5040.06	Centre scolaire de Fey	2 745.75	
2170.5060.01	Équipement informatique écoles primaires	40 719.75	
2171.5040.00	Centre scolaire CO	18 582.40	
2171.5060.01	Équipement informatique CO	27 967.96	
<b>2</b>	<b>Total formation</b>	<b>819 185.91</b>	
<b>3</b>	<b>Culture, sport et loisirs, églises</b>		
3290.5060.01	Décoration de Noël	92 308.50	
3410.5040.0102	Bâtiment du centre sportif	-2 090.00	
3410.5040.02	Aménagement et réfection de la piscine	65 837.80	
3410.5040.04	Réfection du terrain de football	9 086.90	
3420.5010.00	Réseau pédestre	154 968.10	
3420.6310.00	Subventions réseau pédestre		14 995.10
3420.6320.00	Participation taxe de séjour réseau pédestre		90 940.90
3420.6320.01	Participation de communes partenaires		26 296.90
<b>3</b>	<b>Total culture, sport et loisirs, églises</b>	<b>320 111.30</b>	<b>132 232.90</b>

<b>5</b>	<b>Prévoyance sociale</b>	Dépenses	Recettes
5230.5610.00	Contribution aux institutions handicapés et sociales	35 771.30	
<b>5</b>	<b>Total prévoyance sociale</b>	<b>35 771.30</b>	
<b>6</b>	<b>Trafic</b>		
6130.5610.00	Participation aux frais d'amélioration des routes cantonales	305 954.45	
6150.5010.01	Routes communales	1 685 916.69	
6150.5010.03	Installation d'éclairage public	320 386.88	
6150.5040.00	Dépôt des travaux publics et du service des eaux	2 688 659.75	
6150.5040.01	Abribus	6 316.60	
6150.5060.00	Véhicules et accessoires	390 151.30	
6150.6320.01	Participation taxe de séjour dameuse		115 000.00
6160.5060.01	Panneaux de signalisation parkings	92 462.73	
6160.6320.00	Participation taxe de séjour panneaux de signalisation		46 231.35
<b>6</b>	<b>Total trafic</b>	<b>5 489 848.40</b>	<b>161 231.35</b>
<b>7</b>	<b>Protection environnement et aménagement territoire</b>		
7100.5030.00	Réseaux divers et rénovations de conduites	293 014.25	
7100.5030.03	Réservoir de Sofleu	50 000.00	
7100.5030.04	Eau potable Beuson la Lombarde	73 530.60	
7100.5030.06	Mise en conformité du réseau	71 275.40	
7100.5030.07	Eau potable	623 909.89	
7100.5030.08	Station de pompage de Pramounet	617 398.06	
7100.5030.10	Source des Bans	99 992.17	
7100.5030.11	Conduite bouclier-fenêtre F2	1 399 731.99	
7100.5030.12	Mise à jour télégestion	100 000.00	
7100.5030.13	Assainissement source des Troncs	98 262.55	
7100.5060.00	Véhicules service des eaux	50 786.30	
7100.6370.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau		506 479.22
7200.5030.00	Rénovation de conduites	181 601.25	
7200.5030.01	Réseau d'égouts	875 910.06	
7200.5030.02	PGEE réseau	725 151.84	
7200.6370.00	Taxes de raccordement au réseau d'égout		494 699.80
7210.5030.00	Step de Bieudron	362 373.10	
7210.6370.00	Contributions de tiers		193 675.17
7300.5030.00	Installations de voirie	47 348.45	
7300.5030.01	Déchetterie des Eterpas	135 210.26	
7410.5020.0102	Torrents	323 255.25	
7410.5290.00	Dangers des crues	45 338.35	
7410.5290.02	Cartes des dangers et espaces cours d'eau	6 771.90	
7410.6310.00	Subventions cantonales cours d'eau et torrents		75 000.00
7420.5030.07	Travaux de défense Fey-Condémines	168 826.80	

		Dépenses	Recettes
7420.5030.09	Travaux de défense divers	37 985.45	
7420.5030.10	Améliorations suite à des intempéries	1 218 183.54	
7420.6310.08	Subventions cantonales défense Fey-Condémines		110 000.00
7420.6310.09	Subventions cantonales défense Siviez-Novelly		27 144.10
7420.6310.10	Subventions cantonales défense diverses		23 451.40
7420.6310.11	Subventions cantonales intempéries		224 959.00
7500.5020.00	Aménagement biotopes	8 499.25	
7710.5030.00	Rénovation des cimetières et des cryptes	50 448.00	
7900.5290.00	Révision du plan d'aménagement	66 748.30	
7900.5290.03	Inventaires des bâtiments	28 189.50	
7900.6310.00	Subventions cantonales au plan d'aménagement		28 229.45
<b>7</b>	<b>Total protection environnement et aménagement territoire</b>	<b>7 759 742.51</b>	<b>1 683 638.14</b>

### **8 Économie publique**

8120.5010.00	Assainissement chemins agricoles	284 159.20	
8120.6310.00	Subvention cantonale chemins agricoles (REP)		84 530.00
8120.6310.01	Subvention fédérale chemins agricoles (REP)		69 070.00
8400.5010.01	Sentiers à thèmes	9 737.20	
8400.5030.01	Aménagement des Ecluses	226 444.37	
8400.5030.04	Pistes VTT	196 972.75	
8400.5030.06	Luge d'été	4 797.50	
8400.6320.01	Participation taxe de séjour aménagement des Écluses		113 222.00
8400.6320.04	Participation taxe de séjour pistes VTT		196 972.75
<b>8</b>	<b>Total économie publique</b>	<b>722 111.02</b>	<b>463 794.75</b>

<b>Total compte d'investissement</b>	<b>16 956 050.60</b>	<b>2 709 237.25</b>
<b>Investissements nets</b>		<b>14 246 813.35</b>

## APERÇU DU BILAN

	État 31.12.2024	État 31.12.2025
<b>1 Actif</b>	<b>138 781 881.12</b>	<b>142 497 876.33</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>70 355 315.54</b>	<b>66 694 252.54</b>
100 Disponibilités et placements à court terme	16 539 356.82	10 615 017.49
101 Créances	-13 573 267.78	-16 078 184.65
102 Placements financiers à court terme	-	-
104 Actifs de régularisation	40 085 832.92	44 377 275.32
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	6 044 495.39	6 044 495.39
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	21 258 898.19	21 735 648.99
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>68 426 565.58</b>	<b>75 803 623.79</b>
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	64 672 065.58	71 962 123.79
142 Immobilisations incorporelles	-	-
144 Prêts	20 000.00	20 000.00
145 Participation capital social	1 850 000.00	1 850 000.00
146 Subventions d'investissement	1 884 500.00	1 971 500.00
<b>2 Passif</b>	<b>138 781 881.12</b>	<b>142 497 876.33</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>63 578 849.82</b>	<b>64 716 139.60</b>
200 Engagements courants	5 799 167.91	5 533 027.80
201 Engagements financiers à court terme	-	-
204 Passifs de régularisation	7 793 556.50	9 980 117.89
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	41 715 000.00	40 915 000.00
208 Provisions à long terme	1 058 557.51	1 083 557.51
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	7 212 567.90	7 204 436.40
<b>Capital propre</b>	<b>75 203 031.30</b>	<b>77 781 736.73</b>
29 Capital propre	75 203 031.30	77 781 736.73

## APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

<b>1 TAUX D'ENDETTEMENT NET (I1)</b>			Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux			-17.1%	-4.9%	-11.0%
<b>Valeurs indicatives</b>	< 100%	bon			
	100% - 150%	suffisant			
	> 150%	mauvais			
<b>2 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)</b>			Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets			109.2%	66.3%	85.1%
<b>Valeurs indicatives</b>	> 100%	haute conjoncture			
	80% - 100%	cas normal			
	50% - 80%	récession			
<b>3 PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (I3)</b>			Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants			0.5%	0.5%	0.5%
<b>Valeurs indicatives</b>	0% - 4%	bon			
	4% - 9%	suffisant			
	> 9%	mauvais			
<b>4 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (I4)</b>			Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants			83.6%	82.4%	83.0%
<b>Valeurs indicatives</b>	< 50%	très bon			
	50% - 100%	bon			
	100% - 150%	moyen			
	150% - 200%	mauvais			
	> 200%	critique			
<b>5 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (I5)</b>			Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales			23.6%	26.8%	25.2%
<b>Valeurs indicatives</b>	< 10%	eff. d'inv. faible			
	10% - 20%	eff. d'inv. moyen			
	20% - 30%	eff. d'inv. élevé			
	> 30%	eff. d'inv. très élevé			
<b>6 PART DU SERVICE DE LA DETTE (I6)</b>			Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants			12.0%	12.7%	12.3%
<b>Valeurs indicatives</b>	< 5%	charge faible			
	5% - 15%	charge acceptable			
	> 15%	charge forte			
<b>7 DETTE NETTE 1 PAR HABITANT (I7)</b>			Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Dettes nettes I par habitant			-942	-270	-603
<b>Valeurs indicatives</b>	< 0 Fr.	patrimoine net			
	0 - 1000 Fr.	endettement faible			
	1001 - 2500 Fr.	endettement moyen			
	2501 - 5000 Fr.	endettement important			
	> 5000 Fr.	endettement très important			
<b>8 TAUX D'AUTOFINANCEMENT (I8)</b>			Compte 2024	Compte 2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants			21.4%	16.7%	19.1%
<b>Valeurs indicatives</b>	> 20%	bon			
	10% - 20%	moyen			
	< 10%	mauvais			

## RAPPORT DE RÉVISION



**FIDUCIAIRE**  
DES ALPES

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

**RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2025  
A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE NENDAZ**

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Commune de Nendaz, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025, basés sur le plan comptable MCH2.

**Responsabilité du Conseil communal**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité du réviseur**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- le patrimoine net de la Commune a diminué par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu le 13 mai 2026.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 732'613.75 après attribution à la réserve de politique budgétaire de Fr. 2'100'000 et présentant des capitaux propres de CHF 77'781'736.73.

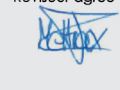
Vétroz, le 13 mai 2026 – FM/ta

**Fiduciaire des Alpes Vétroz SA**

Samuel Abbet  
Réviseur



Freddy Mettraux  
Réviseur agréé



Mathieu Mas  
Expert réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Réviseur agréé au registre de l'ASR n°505536



Comptabilité - Révision - Fiscalité - Administration et domiciliation de sociétés - Expertise - Contentieux  
Fiduciaire des Alpes Vétroz SA - Route cantonale 18 - CH-1963 Vétroz - T 027 346 36 15 - vetroz@fidalpes.ch

# Extension de l'école d'Aproz : le projet lauréat désigné

Face à la forte hausse du nombre d'élèves et suite à l'acceptation d'un crédit d'engagement par l'Assemblée primaire en décembre dernier, la Commune a lancé un concours d'architecture, puis retenu un projet d'extension pour l'école d'Aproz.

Aproz a connu une croissance démographique importante qui a dépassé les projections et qui devrait se poursuivre. En moins de dix ans, le nombre d'élèves a plus que doublé, passant de 90 à 221 ! Cette évolution très rapide a nécessité la mise en place de solutions provisoires, comme la réouverture du site scolaire de Fey.

Si ces mesures ont permis de répondre à l'urgence, elles ne constituaient pas des solutions durables, tant sur le plan organisationnel que financier. L'Assemblée primaire l'a compris en acceptant le 16 décembre dernier un crédit d'engagement de 6 millions de francs pour l'agrandissement du complexe scolaire d'Aproz.

## CHOIX D'UN SITE UNIQUE AU CŒUR DU VILLAGE

Après analyse, la Commune a fait le choix de maintenir l'école là où elle se trouve actuellement, sur un site unique, au centre d'Aproz. Cette option permet de garantir une organisation cohérente, de limiter les déplacements et d'offrir un cadre de vie scolaire adapté aux besoins des élèves et du corps enseignant. L'idée est également de continuer à y accueillir les enfants habitant la partie sédunoise du village ; une convention avec la Ville de Sion, incluant une nouvelle évaluation de sa participation aux charges, est en cours de négociation.

## UN PROJET SOBRE ET FONCTIONNEL

Un concours d'architectes sur invitation a été lancé, réunissant sept bureaux. À l'issue de cette procédure, le jury d'experts a désigné comme lauréat le projet « Kisimiittoq » – qui signifie « solitaire » en groenlandais – proposé par le bureau Cheseauxrey Associés SA à Sion.

Présenté par l'architecte Alexandre Rey, il se distingue par une structure indépendante, simple et rapide à réaliser. Il propose neuf espaces intérieurs de 72m<sup>2</sup> modulables, facilement adaptables à l'évolution des besoins pédagogiques qui seront aménagés en salles de classe, en une salle d'ACM, en une salle de réunion et en une salle de soutien pédagogique.



© Sonia Déléze

Les projets du concours d'architecture ont été exposés à l'EMS Les Vergers à Aproz du 27 avril au 1<sup>er</sup> mai.

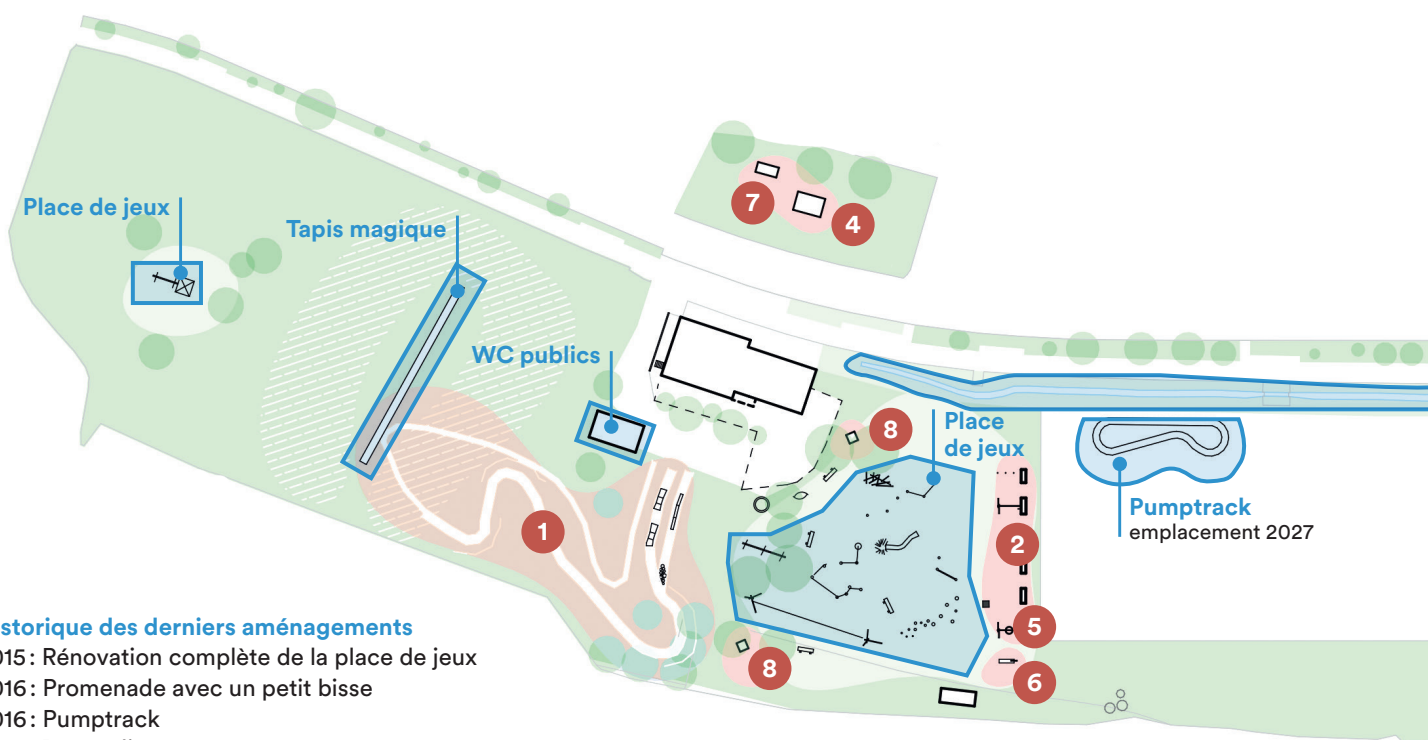
Les espaces extérieurs seront également réaménagés avec un préau couvert, un terrain multisport en lieu et place du terrain en gazon au nord-est du site, une cour d'école supplémentaire en lien avec le nouveau bâtiment, un couvert à vélos et trottinettes ainsi qu'un parking de 18 places. L'organisation des accès a également été pensée avec soin, avec une entrée unique et une cour sans circulation de véhicules, garantissant la sécurité des élèves.

Si son architecture se différencie du bâtiment existant, elle en reprend certains codes visuels, notamment grâce à l'utilisation de tôle ondulée comme revêtement de façade. Ce projet a été retenu pour sa compacité, sa sobriété et sa rationalité sur le plan financier.



# La plaine des Écluses continue son évolution

Ces dernières années, la Commune de Nendaz a poursuivi l'aménagement de la plaine des Écluses à Haute-Nendaz, un lieu clé au cœur de la station, pensé pour être vivant et attractif autant pour les habitants que pour les hôtes de passage. Entre réalisations déjà concrétisées et nouveaux projets prévus en 2026, ce plan met en lumière l'évolution continue des espaces de détente, de sport et de convivialité dans ce secteur.

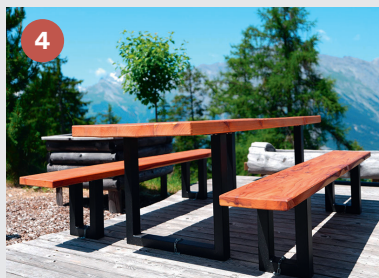


## Historique des derniers aménagements

- 2015: Rénovation complète de la place de jeux
- 2016: Promenade avec un petit bisse
- 2016: Pumptrack
- 2017: Boîte à lire
- 2017: Tapis magique
- 2024: Deux casiers multisports
- 2025: Terrain de street-hockey
- 2025: WC publics



**Trois cabanons de pique-nique**  
Mise en place prévue d'ici le début de l'été 2026



**Tables et bancs de pique-nique**  
Mise en place prévue d'ici le début de l'été 2026



**Casiers multisports**  
Installation d'un troisième casier au printemps 2026



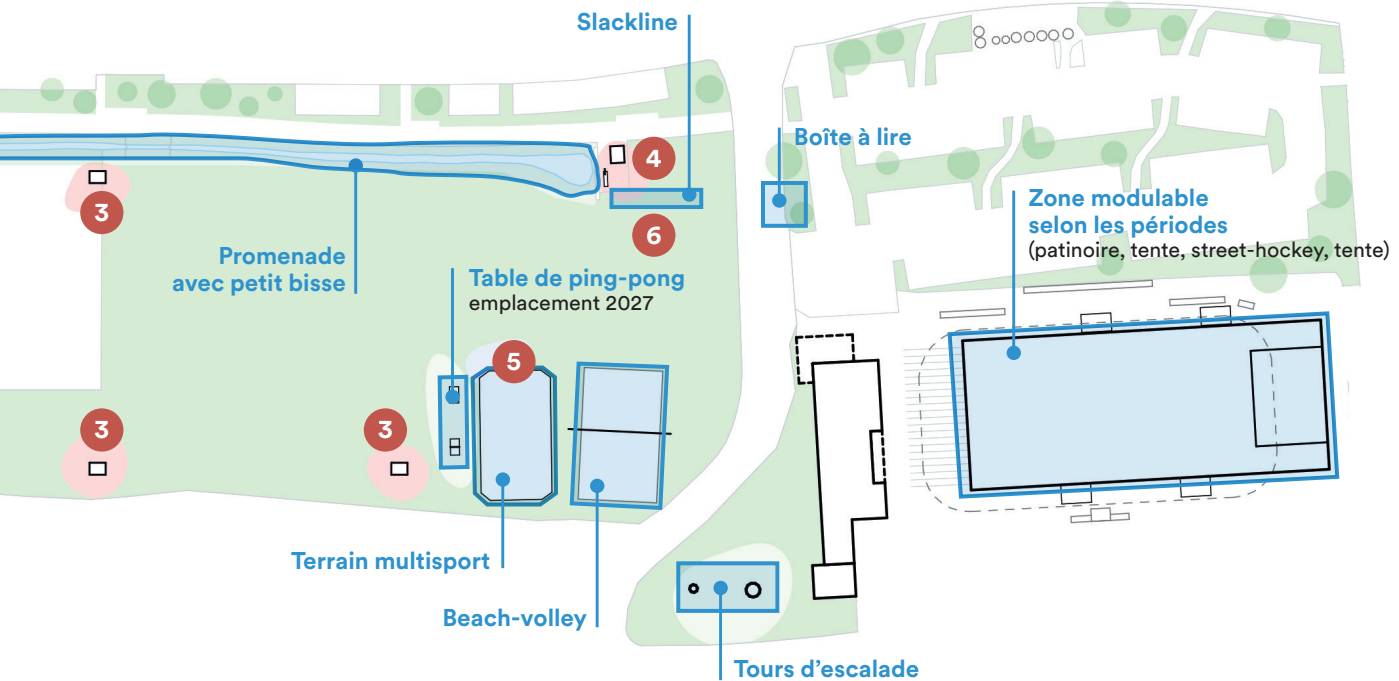
**Parcours VTT enfants**

Les vététistes en herbe disposent depuis la mi-mai de leur propre terrain de jeu sur la plaine des Écluses. Ce nouveau parcours facile permet aux débutants de découvrir les bases du VTT de descente de manière ludique entre virages, équilibre, petits sauts et passages techniques. Un espace idéal pour apprendre, progresser et prendre confiance sur deux roues. La zone sera végétalisée durant l'été 2026.



**Module jeux en forme des lettres N E N D A Z**

La plaine des Écluses accueillera d'ici la fin de l'année 2026 un nouvel aménagement original avec l'installation de modules de jeux en forme des lettres N E N D A Z. La mise à l'enquête publique du projet s'est déroulée sans opposition. Hautes de près de trois mètres, ces lettres seront implantées à proximité de la place de jeux. Depuis la patinoire, les lettres Nendaz seront visibles avec la plaine des Ecluses en avant-plan. De l'autre côté, les lettres intégreront différents modules ludiques tournés vers la place de jeux existante, créant un nouvel espace attractif pour les enfants et les familles.



**Fontaines à eau potable**

Mise en place prévue d'ici le début de l'été 2026



**Banc panoramique**

Mise en place prévue d'ici le début de l'été 2026



**Deux cabanons de pique-nique «télécabine» pour les enfants**

Mise en place prévue d'ici le début de l'été 2026

# Les décisions du Conseil communal

De novembre à mars, le Conseil communal a tenu onze séances.  
Voici un aperçu, non exhaustif, des décisions représentant un intérêt public.



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie

Approbation du budget 2026 de la Commune de Nendaz

Validation de la convention de collaboration scolaire entre les communes de Nendaz et Veysonnaz

Validation de taxations ordinaires et d'office relatives à la taxe de promotion touristique (TPT) pour les années 2022-2023-2024

Octroi d'un soutien financier pour la réalisation des travaux de mise aux normes du stand de tir 50 mètres de Tsamparrô

Opposition formelle à la décision de la Poste suisse de fermer le guichet de Haute-Nendaz au profit d'une filiale en partenariat et dépôt d'un recours auprès de la Commission fédérale de la Poste

Décision de mettre en œuvre systématiquement les comminations de faillite pour tous les débiteurs inscrits au Registre du commerce dont la poursuite a atteint ce stade, conformément aux délais légaux en vigueur

Adoption d'un cadre formel pour la célébration, par la Commune, des personnes fêtant leurs 100 ans,

comprenant l'organisation d'un vin d'honneur réunissant la famille et les autorités ainsi que l'octroi d'un cadeau d'une valeur de 1500 francs

Participation de la Commune de Nendaz au mandat « Montagnes en connexion », conduit par l'Institut du Tourisme de la HES-SO Valais-Wallis, visant à analyser les synergies touristiques entre la région d'Hérens et Nendaz

Renouvellement de l'action de soutien aux entreprises locales pour l'engagement de jeunes en « job d'été »

1

Réclamation relative  
à la facturation de la crèche

3

Réclamations relatives  
à la taxe de raccordement

2

Traitements de dérégulation

1

Réclamation relative  
à la taxe de séjour

1

Réclamation sur les  
intérêts compensatoires

7

Demandes de droit de cité  
communal et de préavis  
à l'intention de l'autorité  
cantonale en vue  
d'une naturalisation



## AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

Réorganisation du secteur parascolaire UAPE afin de se conformer à la nouvelle directive cantonale, avec la nomination d'une cheffe de section et de trois responsables d'unité, à raison d'une par site

Approbation de la réponse communale au rapport cantonal en consultation sur la planification des soins de longue durée



## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suite au drame de Crans-Montana, évaluation de la situation à Nendaz et renforcement des processus concernés

9

Demandes d'autorisation  
d'exploiter

3

Préavis sur des demandes  
d'autorisation de circuler  
avec un véhicule à chenille



## SPORT, ANIMATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Soutien au HC Nendaz à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire

Organisation d'une soirée «Les communes font leur cinéma» durant l'été 2026 à la piscine du Chaèdo

Octroi et augmentation des subventions annuelles aux sociétés locales, au Nînd'Art ainsi qu'à la ludothèque

Soutien logistique et matériel à Carnabaar, au Festival de la Fédération des Musiques du Valais Central organisé à Aproz ainsi qu'au Cavœuvœu organisé à Basse-Nendaz

Soutien à Sylvie Bourban pour l'enregistrement d'une chanson composée en hommage à Nendaz

Validation du projet de jeux extérieurs sous forme de lettres géantes «NENDAZ» qui seront installées sur la plaine des Ecluses en extension de la place de jeux existante

Acquisition de mobilier urbain pour la zone de la plaine des Ecluses avec pour objectif de créer davantage d'ombre, d'augmenter les places assises pour petits et grands, d'installer deux points d'eau et d'aménager des zones de détente et de pique-nique

Octroi d'une aide ponctuelle au GS Printse Val d'Hérens

### 3

## Demandes de vin d'honneur



## ÉCONOMIE, TOURISME ET MOBILITÉ

Décision de monter une tente sur le site de la patinoire fin juillet/début août pour le Festival International de Cor des Alpes et pour la Fête nationale

Validation d'une offre de navette estivale entre Nendaz et Veysonnaz notamment afin de garantir les offres Nendaz Trekking et Rando'Miam

Octroi d'une garantie de déficit à NV Remontées Mécaniques SA, pour une ouverture anticipée en juin et prolongée en octobre de la télécabine de Tracouet, représentant un total de 20 jours d'exploitation

Reconduite de l'action communale de soutien à l'achat d'un VTT ou d'un e-bike

Réalisation d'une mini-piste VTT destinée aux enfants sur la plaine des Écluses

Projet d'aménagements techniques durables de la zone de la patinoire (électricité et raccordement au réseau d'eau potable et au réseau des eaux usées) pour éviter les installations provisoires répétées et coûteuses lors de l'organisation des manifestations



## AMÉNAGEMENT, BÂTIMENTS ET ÉNERGIES

Dépôt d'une demande de défrichage pour une portion de la route communale dans le secteur de la Tena-Tsamandon

Analyse par village des options territoriales liée à la mise à jour du plan de zones

Maintien de l'adhésion de la Commune à la démarche Cité de l'Énergie

### 101

Demandes d'autorisation de permis de construire (nouvelles demandes, renouvellement ou préavis)

### 5

Adjudications relatives au centre scolaire de la Biolette

## Distinctions sportives et culturelles



© Willy Maury

Attribution des distinctions sportives et culturelles, ainsi que d'un mérite culturel à Lionel Zambaz et d'un mérite spécial à Bernard Devènes.



## INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Inscription d'un droit de superficie pour Genedis SA pour la station de Pramounet à Siviez ainsi que pour la station transformatrice aux Écluses à Haute-Nendaz

Modernisation de la télégestion du réseau d'eau potable, branche des Bouillets, afin d'en garantir la sécurité et la fiabilité

Renouvellement du stock de couvercles pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux claires avec armoires communales ainsi qu'acquisition de grilles de route pour les regards d'eaux claires

Adhésion à la stratégie cantonale en matière de marchés publics, avec l'introduction obligatoire du dispositif eBadges pour l'attribution de tous les marchés publics communaux dès le 1<sup>er</sup> juin 2026

Restauration du passage pour piétons situé à l'aval du chemin des Bornes à Haute-Nendaz

Approbation du projet de réfection du cimetière d'Aproz

Renonciation à l'espace réservé aux eaux (ERE) sur deux tronçons du torrent du Creux à Brignon

Remplacement des automates de la STEP de Bieudron

Lancement d'études relatives à l'assainissement et à l'agrandissement du réservoir d'eau potable de Sofleu

Projet d'assainissement des eaux de surface à Cor

Travaux de réfection et de stabilisation d'un mur de soutènement situé au carrefour entre la route de Clèbes et le chemin de Champlan à la suite d'un glissement du terrain

1

**Adjudication pour des travaux en lien avec l'approvisionnement en eau potable**

1

**Inscription de servitude de place de parc**

3

**Inscriptions de servitude de passage à pied et en véhicule**

1

**Rectification de parcelle**

1

**Échange de surface**

1

**Lancement de procédure pour insalubrité publique**

1

**Mandat de lutte contre les plantes exotiques envahissantes**

2

**Adjudications relatives à la prise d'eau sur la galerie Cleuson-Dixence**



**BOURGEOISIE, FORÊT ET AGRICULTURE**

Établissement de contrats de location de surfaces bourgeoises avec cinq entreprises

Confirmation de l'intérêt de la Commune pour le développement d'un chauffage à distance sur son territoire, dans une perspective de stratégie énergétique durable et de valorisation du bois indigène

Mise en place d'une procédure applicable aux parcelles non entretenues, avec sommation puis exécution par substitution pour les terrains présentant un danger sanitaire ou sécuritaire ou une présence importante de plantes envahissantes

Approbation du projet d'amélioration du carrefour entre la route de la Planie et la route de Lavantier

1

**Demande d'agrégation à la Bourgeois de Nendaz**

4

**Demandes d'aide pour l'achat de machines agricoles**

#### PERSONNEL COMMUNAL

##### Les engagements

Le Conseil communal souhaite la bienvenue au sein du personnel communal à tous les nouveaux collaborateurs et plein de succès dans leur nouvelle fonction. Il se réjouit de les voir renforcer des équipes en place ou remplacer des collaborateurs partis vers d'autres horizons professionnels.

- 1 collaborateur à la section gestion/entretien des bâtiments publics et voirie
- 1 préposé au contrôle des habitants
- 1 cheffe de projet technique des infrastructures touristiques
- 1 collaborateur RH
- 1 apprenti employé de commerce
- 1 agente de propreté à l'heure pour l'école d'Aproz

##### Les départs à la retraite

- Yvette Martignoni, collaboratrice administrative de la section Économie et Tourisme, entrée en fonction à Nendaz Tourisme en mai 2001 puis transférée à la Commune le 1<sup>er</sup> novembre 2018; départ à la retraite le 20 avril 2026
- Paula Antunes, agente de propreté à l'école d'Aproz, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et départ à la retraite le 31 mai 2026

Le Conseil communal leur souhaite de profiter pleinement de leur retraite et les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur fidélité.

# L'agenda de juin à septembre

## JUIN

1	Les rendez-vous du Part'Âge
3, 10, 17, 24	Visite guidée du vieux village de Haute-Nendaz
5-7 / 12-14	Leur chant d'automne, chronique théâtrale
6	Cavœuvœu à Basse-Nendaz
8	Les P'tits lecteurs
9	Les P'tits joueurs
12	Soirée Jeux
12	Silent Party organisée par l'Association des parents d'élèves
19-21	Spectacle Mim'Osa juniors
26	Visite du barrage de Beuson
27	Nuit de la Randonnée
27	Clean-Up Tour
30	Raclette à l'alpage

## JUILLET

1, 8, 15, 22	Venez jouer du cor des Alpes
3, 10, 17, 24, 31	Visite du barrage de Cleuson
6	Les rendez-vous du Part'Âge
8, 15, 22, 29	Marché Nendard
9	Tir en campagne et tir obligatoire
9, 16, 23, 30	La vie des marmottes
10, 17, 24, 31	Festival international de guitare classique
14, 21, 28	Bricolages de Cheesy
Dès le 16	Théâtre Le Mim'Osa
Dès le 18	Village de Cheesy
20	Cinéma à la piscine du Chaëdo
24-26	Festival international de cor des Alpes
31	Fête nationale à Fey



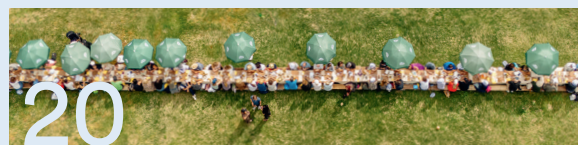
## AOÛT

1	Fête nationale à Tracouet
4, 11	Bricolages de Cheesy
Jusqu'au 9	Théâtre Le Mim'Osa
Jusqu'au 16	Village de Cheesy
5-9	Cirque Helvetia
5, 12, 19	Marché Nendard
6, 13, 20	La vie des marmottes
7, 14	Festival international de guitare classique
7-8, 14-15	Spectacle de la troupe Si on chantait
7, 14, 21, 28	Visite du barrage de Cleuson
11	Concert du pianiste Fred Snoek
22	Grand Raid BCVS
23	«Figurants», théâtre open air itinérant
29	Tour des Stations
29	Inalpe Dynafit 2.0 Trail
30	Tir en campagne et tir obligatoire



## SEPTEMBRE

2, 9, 16, 23, 30	Visite guidée du vieux village de Haute-Nendaz
Dès le 4	«Rétrospective», exposition de Nicolas Zuchuat au Nînd'Art
19	«Simply The Best», spectacle de Sandrine Viglino
20	Tavolata d'automne
25-27	60 ans du chœur St-Michel
27	15 ans de la ludothèque



Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz régulièrement mis à jour sur [www.nendaz.org/agenda](http://www.nendaz.org/agenda)

Agenda sous réserve de modification

# Mémento

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
  - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00              | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70          | Cadastre 027 289 56 60         |
| Finances 027 289 56 20                 | Édilité 027 289 56 50          |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00   |

## AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407  
1996 Basse-Nendaz  
Pascal Praz, agent local  
027 289 58 91

- pascal.praz@nendaz.org
- Permanence téléphonique :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette  
027 289 58 30

- Ouverture au public :  
lundi, jeudi et vendredi  
de 14 h à 18 h ;  
mercredi de 9 h à 11 h  
et de 14 h à 18 h
- Fermeture les jours fériés
- Horaire restreint en été :  
lundi de 14 h à 18 h

## LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette  
027 289 58 35

- Ouverture au public :  
lundi de 14 h à 16 h ;  
mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermeture les jours fériés
- Ouverture durant les vacances d'été :  
lundi de 14 h à 16 h

## CENTRE MÉDICO-SOCIAL SION HÉRENS CONTHEY

Informations et contacts sur  
www.cms-sion-herens-conthey.ch

## APEA DES DISTRICTS D'HÉRENS ET DE CONTHEY

(Autorité de Protection de l'enfant et de l'adulte)  
027 607 51 60  
apea-herens-conthey@admin.vs.ch

## SOC

Service officiel de curatelle  
027 289 58 92

## CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 58 25  
- Permanence téléphonique :  
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

## CRÈCHE ET NURSERIE LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 58 27
- Nurserie 027 289 58 28
- Permanence téléphonique :  
6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

## DIRECTION DES ÉCOLES

- Cycle d'orientation  
Isabelle Oppikofer 079 755 68 21
- Écoles primaires  
Fabrice Fournier 079 297 50 87

## DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Genedis SA à Vernayaz, 027 763 14 11

## ÉTAT CIVIL

À Sion, 027 606 33 40

## FEU

Guillaume Fournier, commandant  
des pompiers, 079 608 07 13  
Numéro d'alarme : 118

## EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz, 027 289 57 00

## GARDE-CHASSE

Christian Bornet  
079 355 39 18

## JUGE DE COMMUNE

Julien Michelet  
079 794 52 40

## OBJETS TROUVÉS

Police municipale, 027 289 58 50

## OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz, 027 289 55 89

## PAROISSE

Abbé Félicien Roux  
027 288 22 50

## PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière  
079 277 65 08

## RAMONAGE

Xavier D'Amico  
027 288 67 12

## DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE DES ÉTERPAS

027 289 58 70 (bureau)

## SERVICE FORESTIER

Ecoforêt, 027 288 44 04

## IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

### Tirage

4400 exemplaires

### Parution

3 fois par an

Graphisme, mise en page et impression  
Picto+ graphic design SA, Nendaz

